# CLUB DE SOCCER LES BRAVES D'AHUNTSIC

## INSCRIPTION HIVER 2020-2021 ● COMPÉTITION

## NOS COORDONNÉES

Adresse postale: B.P. 283, succ. Ahuntsic, Montréal, Québec, H3L 3N8
Permanence: 350, rue Sauvé E., Montréal (métro Sauvé—parc Auteuil)
Tél: 514-384-6734 (boîte vocale) — Courriel: info@braves-ahuntsic.ca
web: www.braves-ahuntsic.ca

## COMMENT S'INSCRIRE

Dates d'inscription: À partir du 16 septembre 2020
Méthode:
1– Via plateforme en ligne, le lien est disponible sur notre site internet au www.braves-ahuntsic.ca
2– Via courriel, la procédure à suivre est également disponible sur notre site internet.
Documents requis **uniquement pour les joueurs qui n'étaient pas inscrits aux Braves au cours de l'été 2020**:

- Carte d'assurance maladie du joueur
- Preuve de résidence **récente** (permis de conduire, compte d'Hydro-Québec, taxes, téléphone—les baux ne sont pas acceptés)
- Code de conduite du joueur, code de conduite du parent, fiche médicale et formulaire de reconnaissance des risques

Photo: Une photo du joueur (né à compter de 2014) est requise pour sa carte d'identité de joueur
Modes de paiement: Pour la méthode via la plateforme en ligne le paiement pourra se faire uniquement par carte de crédit. Pour la méthode par courriel, le paiement pourra se faire uniquement par virement interac.

## RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES *(Veuillez écrire lisiblement et en lettres moulées)*

Nom :_____

Prénom :_____

Sexe : ☐ F ☐ M

Adresse :_____

_____

Code postal :_____

Date de naissance :_____/_____/_____
Année (AAAA) Mois (MM) Jour (JJ)

Tél. rés. : (_____)_____

Tél. cell.: (_____)_____

Courriel (1) :_____

Courriel (2) :_____

## NOTRE PROGRAMME

**JOUEURS(SES) U-8 À U-18 DE NIVEAU COMPÉTITIF**

**(nés de 2003 à 2013)**

**Le niveau du joueur(se) sera déterminé par notre équipe technique lors des séances d'évaluations d'automne 2020 auxquelles la participation est OBLIGATOIRE**

**Évaluations: 28 septembre au 2 octobre 2020 (parc Auteuil)**
**Saison: 5 octobre 2020 au 28 mars 2021**
**Le programme consiste en:**

- **1 Centre de développement par semaine (environ 14 semaines)**, sous la supervision de notre direction technique assisté des éducateurs de nos équipes, en gymnase, et/ou surface synthétique horaire en semaine et lieu à déterminer.
- **1 entraînement d'équipe par semaine**, horaire et lieu à déterminer (2 dans le cas des équipes qui ne bénéficient pas de Centre de développement)
- **10 matchs de championnat sur surface synthétique intérieure** la fin de semaine (environ 1 match / 2 semaines) .

**JOUEURS(SES) SENIOR**

**(nés avant 2003)**

- **1 entraînement d'équipe par semaine**, en gymnase horaire et lieu à déterminer
- **Championnat intérieur sur surface synthétique** au Stade de soccer de Montréal (9235 Papineau), soccer à 7

| | | |
|---|---|---|
| ☐ | **Soccer à 5**<br>U8 (nés en 2013-2014) | **420 $*** |
| ☐ | **Soccer à 7**<br>U-9 à U-18 (nés de 2003 à 2012)<br>(sauf U-11, U-12, U13 et U14AA) | **420 $*** |
| ☐ | **Soccer à 9**<br>U-11/12 AA ( nés en 2009 et 2010) | **440 $*** |
| ☐ | **Soccer à 11**<br>U-13 et U14AA (nés en 2007-2008) | **460 $*** |
| ☐ | **SENIOR** (nés avant 2003) | **350 $*** |

**Frais supplémentaire de 60$ pour les frais d'uniforme pour tout joueur qui n'a pas été inscrit aux Braves au cours de l'été 2020*

**CONSENTEMENT:** Mon enfant peut être photographié ou filmé dans le cadre d'activités avec les *Braves.* Ces représentations pourront être utilisées à des fins de formation ou promotionnelles et je n'en recevrai aucune compensation financière.

☐ *J'accepte* ☐ *Je refuse* Initiales:_____

*Je confirme avoir lu, compris et accepté les* ***Termes et Conditions*** *du présent contrat comprenant la* ***Politique de résiliation et de remboursement*** *énoncés au verso*

Signé à:_____ le date:_____ _____

Signature du parent ou du tuteur légal

**RECONNAISSANCE DE DETTE (À COMPLÉTER SI PAIEMENT PAR CHÈQUE)**

*Je reconnais être endetté envers le Club de Soccer les Braves d'Ahuntsic pour la somme de* _____*$ laquelle somme est payable au plus tard le* _____. ***En cas de non paiement, le joueur(se) sera suspendu(e) du Club, de l'Association Régionale de Soccer Concordia et de Soccer Québec.***

Signé à:_____ le date:_____ _____

Signature du parent ou du tuteur légal

**TERMES ET CONDITIONS POUR L'INSCRIPTION HIVER 2020-2021—COMPÉTITION**

Le Club de Soccer les Braves d'Ahuntsic (Club) vous remercie de votre confiance.

Veuillez prendre connaissance des termes et conditions ci-après qui s'appliquent à l'inscription de tout joueur pour le programme « compétition » de la saison hiver 2020-2021.

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a pas d'autre fin que celle d'alléger le texte.

1. Le Club se réserve le droit d'annuler une ou plusieurs activité(s) si le nombre de participants est jugé insuffisant. Le cas échéant, les joueurs seront remboursés intégralement;
2. Le Club peut, en tout temps et sans préavis, modifier sa programmation, les lieux et horaires des activités;
3. Lorsque le nombre maximum de participants est atteint pour une activité le Club pourra, si la demande le justifie, créer une liste d'attente;
4. **Aucune personne ne peut participer à quelque activité du Club sans avoir été préalablement dûment inscrite;**
5. **Tout dossier incomplet sera refusé;**
6. Le Club classera le joueur selon l'évaluation qui sera faite par le Comité technique aux périodes d'évaluations ou à tout autre moment déterminé par le Club. Le Club se réserve également le droit de déplacer un joueur du niveau et/ou de la catégorie dans lesquels il a été classé et ce, en tout temps au cours de la saison;
7. L'inscription d'un joueur dans un niveau ne constitue aucunement une garantie que ce joueur évoluera dans ce niveau tout au long de la saison. C'est le Comité technique qui détermine le niveau de chaque joueur;
8. Les prix affichés sont valides uniquement durant la période d'inscription visée;
9. Les joueurs doivent se procurer obligatoirement des protège-tibias et des souliers de soccer adaptés à la surface de jeu (gymnase: souliers de course acceptés, terrain synthétique: souliers à crampons ou mini-crampons). Les uniformes ne devront en aucun cas être altérés ou modifiés sans l'autorisation écrite du Directeur général.
10. Des frais de 20,00$ seront facturés en cas de chèque retourné;
11. Des frais de 60,00$ supplémentaires **non remboursables** pour les frais d'uniforme pour tout joueur qui n'a pas été inscrit aux Braves aux cours de l'été 2020.
12. Le Club se réserve le droit de suspendre le passeport de tout joueur qui n'aura pas acquitté la totalité des frais reliés à l'activité à laquelle il s'est inscrit selon les échéances convenues. La même politique s'appliquera à tous les joueurs ayant une dette envers le Club;
13. Une réduction de 10,00$ est appliquée sur le coût d'inscription lors de l'inscription de deux (2) joueurs et une réduction de 25,00$ est appliquée lors de l'inscription de plus de deux (2) joueurs. Les joueurs doivent être de la même famille et demeurer à la même adresse;
14. Les frais d'inscription comportent trois (3) volets :
    a) Un montant **non remboursable** de 50,00$, nommé **FRAIS D'ADHÉSION** comprenant les frais d'affiliation du joueur à Soccer Québec, Soccer Canada et l'ARSC, les frais d'administration pour le traitement du dossier ainsi que la préparation du passeport du joueur.
    b) Un montant **non remboursable** de 60,00$, nommé **FRAIS D'ÉQUIPEMENT** comprenant les frais d'uniforme pour les nouveaux joueurs de la saison automne 2020 / hiver 2021.
    c) Le reste du montant constitue les **FRAIS DE PARTICIPATION** du joueur. Ce montant peut faire l'objet d'une demande de remboursement selon les modalités prévues à la politique de résiliation et de remboursement ci-après énoncée.

**POLITIQUE DE RÉSILIATION ET DE REMBOURSEMENT**

15. Tel que stipulé dans la *Loi sur la protection du consommateur*, un consommateur peut, à tout moment et à sa discrétion, résilier son contrat avec le Club en envoyant un avis écrit de demande de résiliation et remboursement soit par courriel à : *info@braves-ahuntsic.ca* en spécifiant dans l'objet « DEMANDE DE REMBOURSEMENT » ou par la poste en adressant votre lettre à « DEMANDE DE REMBOURSEMENT », Club de Soccer les Braves d'Ahuntsic, B.P. 283, succ. Ahuntsic, Montréal, Québec, H3L 3N8;
16. Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de la demande de résiliation et remboursement (date du courriel ou sceau du timbre). La résiliation du contrat n'emporte pas la libération du joueur laquelle doit être demandée conformément aux règlements de l'ARSC. Des frais de 50.00$ seront facturés pour toute demande de libération.
17. Les séances de formation, entraînements de même que les matchs qui se sont déroulés avant la date de résiliation ne sont en aucun cas remboursables et ce, même si le joueur n'a pu être présent;
18. Pour les fins d'application de la présente politique de résiliation et remboursement, la période d'activités débute le 5 octobre 2020 et se termine le 28 mars 2021;
19. Si le consommateur résilie le présent contrat avant le début des activités, la résiliation s'effectue sans frais ni pénalité à l'exception des **FRAIS D'ADHÉSION** et des **FRAIS D'ÉQUIPEMENT** ;
20. Si le consommateur résilie le contrat après que les activités du Club aient débuté, le consommateur doit payer:
    a) les **FRAIS D'ADHÉSION** et les **FRAIS D'ÉQUIPEMENT**;
    b) les **FRAIS DE PARTICIPATION** pour la période correspondant aux semaines écoulées entre le début des activités du Club et la date de la demande de remboursement; et
    c) Des **FRAIS DE PÉNALITÉ** correspondant à la moins élevée des 2 sommes suivantes: soit 50,00 $, soit une somme représentant au plus 10% des FRAIS DE PARTICIPATION pour les semaines restantes de la saison calculées à compter de la date de la demande de remboursement.
21. Le Club remboursera le consommateur par chèque, à l'ordre de la personne indiquée dans la demande de résiliation et remboursement, dans un délai raisonnable après la réception de la demande écrite de remboursement conformément à la

| Initiales |
| --- |
| |